Assemblée générale ordinaire 2023

20 avril 2023

gecina

Sommaire

1 Ordre du jour résumé

2 Allocution du Président

3 Vision stratégique et opérationnelle

— *3.1 L'ADN de Gecina*

— *3.2 Performances opérationnelles en 2022*

— *3.3 Stratégie et performance RSE*

4 Performances financières en 2022

5 Rapports des Commissaires aux comptes

6 Say on Pay

7 Présentation des résolutions

8 Questions et réponses

9 Vote des résolutions

1

Ordre du jour résumé

Jérôme Brunel, Président

Assemblée générale ordinaire 2023

Ordre du jour résumé

➥ COMPTES 2022

- Approbation, virement à un compte de réserve, affectation du résultat de l'exercice, distribution du dividende
- Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions pour l'exercice 2023
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

➥ RÉMUNÉRATIONS

- Approbation de la rémunération globale 2022 des mandataires sociaux de la société
- Approbation des éléments de la rémunération et des avantages respectivement versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration, à Mme Méka Brunel, Directrice générale jusqu'au 21 avril 2022 et à M. Beñat Ortega, Directeur général depuis le 21 avril 2022
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de 2023
- Approbation de la politique de rémunération respective du Président du Conseil d'administration et du Directeur général pour 2023

➥ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Renouvellement des mandats de Mme Dominique Dudan et de la société Predica, représentée par M. Matthieu Lance, en qualité d'administrateurs
- Nomination de M. Beñat Ortega en qualité d'administrateur

➥ AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

➥ POUVOIR POUR LES FORMALITÉS

2 Allocution du Président

Jérôme Brunel, Président

De solides atouts pour Gecina dans un contexte incertain

UN NOUVEAU PARADIGME ET DES INCERTITUDES …

- **En 2022, retour de l'inflation** avec un pic atteint en Europe en novembre …
- … et **hausse des taux d'intérêts** (OAT 10 ans à près de 3%)

- **En 2023,** les signes d'une lente décrue amorcée de l'inflation …
- … ralentissement de la croissance économique

- Une **transition responsable** de l'économie qui s'accélère en faveur du climat, et l'immobilier au cœur de ces enjeux

… MAIS UN PROFIL ADAPTÉ DE GECINA

Une structure favorable de la dette

Un coût de la **dette couvert à près de 90%** en moyenne sur 2023, 2024 et 2025

Un **bilan sain** (LTV à 33,7%)

Une **liquidité excédentaire** de plus d' 1 Md€

Un portefeuille rare, résilient et performant

Centralité renforcée sur les zones de rareté (85% du patrimoine tertiaire dans Paris / Neuilly / Boulogne), où les tendances de marché sont les plus favorables

Des locataires de premier plan, résilients et solvables

Résilience du patrimoine **résidentiel**

Leadership RSE

Leadership sectoriel sur les notations extra-financières

Progression de la **certification environnementale** du patrimoine

Pan de sobriété lancé en 2022-2023

Intégration début 2023 de l'indice **CAC SBT 1,5° C**

Des équipes mobilisées au service de la stratégie, des actionnaires et des clients

NOS COLLABORATEURS AU CŒUR DE LA CRÉATION DE VALEUR

- **Attirer et retenir les meilleurs talents :** marque employeur, partenariats avec les grandes écoles, processus d'intégration des nouveaux embauchés, etc.
- **Former et développer les compétences dans un monde en mouvement :** Formations, accompagnement au changement, mobilité interne
- **Promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion :** index d'égalité professionnelle de 99/100, dans le top 5 des sociétés du SBF 120 pour la féminisation des instances dirigeantes pour la 6ème année consécutive, taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 6,3%, etc.
- **Alignement des rémunérations sur nos engagements** à court, moyen et long termes

UN COLLECTIF D'HOMMES ET DE FEMMES ENGAGÉS

- Projets de la Fondation Gecina parrainés par les collaborateurs ; « Vendredi Solidaire » : une journée dédiée par tous nos collaborateurs à l'aide des associations soutenues par la Fondation ; Dons sur salaire au bénéfice de deux associations (pour près de 20% de nos salariés)

Une Gouvernance au service d'une performance durable de Gecina

DIVERSITÉ DES PROFILS ET INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **70% d'administrateurs indépendants**
- **Parité homme / femme parfaitement respectée**
- **Compétences diverses et complémentaires**
  - Gestion et management, Immobilier, Nouvelles technologies, Finance, International, Gestion des Risques, RSE, etc.
- **Des Comités couvrant les grands enjeux du Groupe**
  - Stratégie & Investissement
  - RSE
  - Audit & Risques
  - Conformité & Ethique
  - Gouvernance, Nominations & Rémunérations

Solide performance en 2022 et confiance pour les années qui viennent

Un dividende maintenu en 2022

UN RENDEMENT SUR LE COURS DE BOURSE DE L'ORDRE DE 5,5% (SUR LA BASE DU COURS DE BOURSE AU 13 AVRIL 2023)

Hausse du Résultat Récurrent Net de +4,5% en 2022 à 5,56 € par action, et des perspectives favorables pour 2023

Proposition d'un dividende par action au titre de 2022 stable par rapport à 2021

Une marque de confiance dans l'avenir, une preuve de résilience de notre modèle et de solidité de notre structure bilancielle dans un contexte pourtant incertain

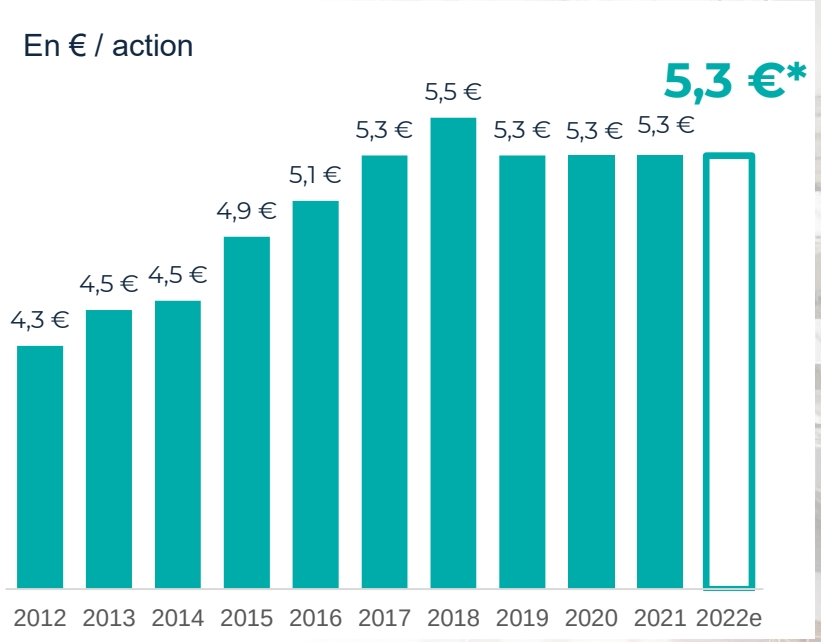

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale

Performance boursière

Une performance boursière globalement **meilleure que le reste du secteur européen…**
… mais qui reste **sous pression**

Une performance boursière qui se distingue du secteur depuis septembre 2022 …

… reflétant les **atouts de Gecina sur son portefeuille immobilier et la structure de sa dette**

Performance boursière[1] mars 2021 – 30 mars 2023

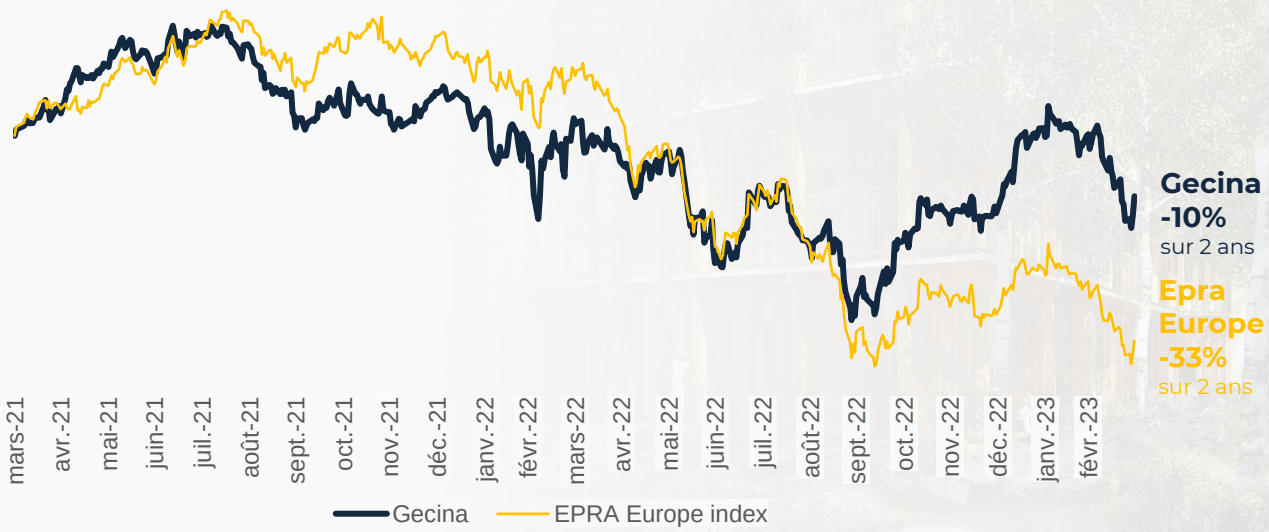

1 – Dividendes réinvestis, performances arrêtées au 30 mars 2023

3 Vision stratégique et opérationnelle

Beñat Ortega, Directeur général

3.1 L'ADN de Gecina

Beñat Ortega, Directeur général

L'ADN de Gecina, adapté à l'environnement actuel

Un portefeuille unique dans les zones centrales, un bilan solide, un *pipeline* immobilier prometteur

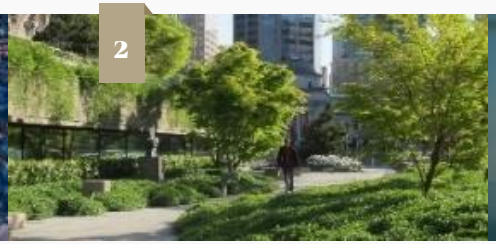

Accessibilité / Centralité

85%
du patrimoine de bureau dans les zones centrales
(Paris, Neuilly-Levallois, Boulogne-Issy)

70%
Dans Paris intra-muros

Patrimoine durable

87%
du **patrimoine de bureaux certifié**
(HQE et/ou Breeam)

94/100 Gresb
+1 pt vs. 2021
#1 des foncières cotées européennes

Sobriété
Plan lancé en 2022 qui devrait être pleinement déployé en 2023

Au cœur des zones les plus centrales

2,8 Md€
Projets engagés ou pouvant l'être prochainement

90%
des projets de développement de bureaux **à Paris ou Neuilly**

473 M€ / 79 M€
Projets engagés
Restant à investir/ nouveaux loyers attendus

Bilan robuste

3,1 Md€
Liquidité à fin décembre 2022

7,0 ans
Maturité moyenne des **instruments de couverture**

90%
Frais financiers couverts entre 2023-25
80% en moyenne jusqu'à 2028

<34%
LTV (droits inclus)

3.2 Performances opérationnelles en 2022

Beñat Ortega, Directeur général

Résultats annuels 2022 – éléments clés

Activité locative
(Bureau)

100 000 m²

Réversion captée **+24%**
Taux d'occupation **+210 pb**

Loyers

+4,4% à périmètre constant sur 12 mois
(+3,0% au S1 22)

Porté par :
Indexation (+2,1%)
Occupation (+1,8%)
Réversion & autres (+0,5%)

RNR

5,56 € par action **(+4,5%)**

+8% excl. cessions et un produit non récurrent

ANR

NTA 172,2 € par action
-2,3% sur 12 mois

NDV 183,8 € par action
+6,3% sur 12 mois

Gestion de la dette

1,8 Md€ nouvelles lignes de crédit non tirées (maturité moyenne de 7 ans)

0,8 Md€ nouvelles obligations (maturité moyenne de 11 ans, coût moyen de 1,36%)

Dividende 2022

5,30 €* par action

Intégralement payé en numéraire

Deux versements les 8 mars et 5 juillet

Objectif 2023

Guidance de RRN / action

entre 5,80 € et 5,90 €

+4% à +6%
vs 2022

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale

Une activité locative robuste sur le bureau

c. 100 000 m²

commercialisés en 2022 (c. *50 000 m² au S2*)

Une maturité moyenne des baux d'environ 8 ans

+24%
De réversion

75% des commercialisations liées aux renouvellements ou recommercialisations

+210 pb
Taux d'occupation dans le bureau sur 12 mois

15% des commercialisations d'actifs vacants

c.100%
Des actifs livrés en 2022 et 2023 sont commercialisés / précommercialisés

9% des commercialisations d'actifs en redéveloppement

Les indicateurs locatifs ont encore progressé au S2

Activité locative (2022 vs S1-2022)

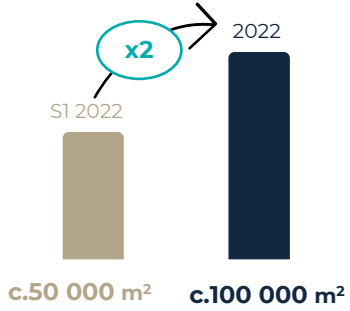

155 Haussmann – Paris QCA

Réversion (2022 vs S1-2022)

3 Opéra – Paris QCA

Loyers prime atteints en 2022

16 Capucines – Paris QCA

TOF moyen :

une tendance positive pour l'occupation en 2022

Bureaux
91,8 %
S1 2022

+100 pb
au S2 2022

Bureaux
92,8 %
2022

Transactions emblématiques en 2022 aux loyers prime

Une dynamique solide

2022

T1	T2	T3	T4
900 € - 930 € par m²/an atteints dans Paris-QCA	930 € - 950 € par m²/an atteints dans Paris-QCA		**950 € - 1 000 €** par m²/an atteints dans Paris-QCA

Boétie
10 000 m²

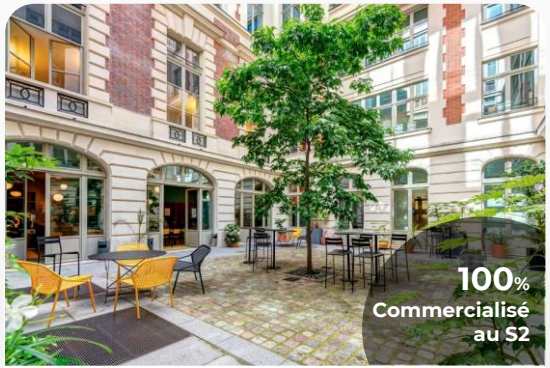

64 Lisbonne / 3 Opéra
7 850 m² / 4 500 m²

16 Capucines / 44 Champs-Elysées
4 400 m² / 3 000 m²

3.3 Stratégie et performance RSE

Beñat Ortega, Directeur général

Confirmation de notre leadership RSE

Consommation énergétique (Bureaux)

-5,9% sur un an

179,1 kwhfe/m²/an

Emission de CO_2 (Bureaux)

-17,8% sur un an

10,8 $kgco_2/m^2/an$

Taux de certification (Bureaux)

87%

Immeubles en exploitation
73,4% au moins très bons

Pipeline *Best in class*

100%

Des actifs en cours de développement ciblant les labels **HQE/LEED/BREEAM** avec un niveau **Excellent/Exceptionnel**

Paris Nation– Paris

Gecina, parmi les leaders selon les notations RSE de référence

- GRESB : 94/100
- CDP niveau A (le max. accordé à 1 % des évalués)
- MSCI : AAA

Notre ambition climat

Présentation en vertu du Code Afep Medef de notre stratégie RSE

CANOP-2030

Décarbonation de nos émissions en exploitation d'ici à 2030

Scope : toutes les émissions en exploitation (scope 1,2,3), contrôlées et non contrôlées selon le GHG Protocol

➔ **Conforme** aux objectifs de **l'Accord de Paris** de maintenir le réchauffement climatique à maximum 1,5°C

➔ **Approuvé** par l'initiative **Science-Based Target (SBT)**
(SBT: fondée entre autres avec le WWF et le Pacte Mondial de l'ONU)

➔ **Début 2023,** Gecina intègre l'indice boursier RSE Euronext **CAC SBT 1,5 °C**

➔ Accélération avec notre **Plan de sobriété énergétique,** véritable levier opérationnel pour réduire drastiquement nos émissions en exploitation

Nos priorités RSE, nos ambitions, nos objectifs

Nos 4 piliers RSE

Bas carbone

Economie circulaire

Bien-vivre

Biodiversité

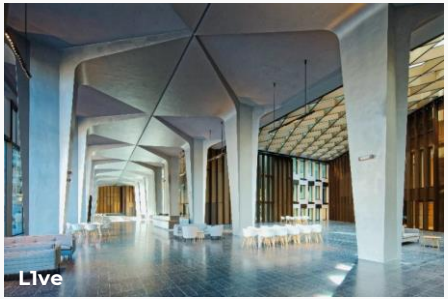

Nos priorités RSE, nos ambitions, nos objectifs

Bas carbone

			2008	2019	2021	2022	Objectif 2025
	Carbone – immeubles en exploitation	*($kgCO_2/m^2/an$)*	42	18,8	16,2 (-14% vs. 2019)	14,6 (-22% vs. 2019)	8,5 (-55% vs. 2019)
Bas carbone	Energie – immeubles en exploitation	*($kWhef/m^2/an$)*	255	208	191 (-9% vs. 2019)	180,8 (-13% vs. 2019)	150 (-28% vs. 2019)

L1ve :
Paris QCA – 16ème

➔ Baisse de **-81% des émissions de CO_2** et de **-62% de consommation d'énergie finale** après rénovation

- *1ère expérimentation d'une restructuration d'envergure en économie circulaire*
- *Conservation de la structure et la façade des années 1960*

Nos priorités RSE, nos ambitions, nos objectifs

Economie circulaire

			2019	2021	2022	Objectif 2025
	Carbone – projets en développement	*($kgCO_2/m^2$)*	1 187	771	701	735
Economie circulaire	% de déchets d'exploitation valorisés en matière ou en énergie		98%	100%	100%	100%

Mondo :
Paris QCA – 17ème

➔ **190 tonnes** de matériaux réemployés
➔ **Une vingtaine de matériaux différents réutilisés** (sols, moquettes, toitures, etc.)

- *Conçu en économie circulaire*
- *Immeuble à l'avant-garde en matière de sobriété énergétique*
- *Ambition de consommer 66 kWh d'énergie finale/m²/an et d'émettre 3,4 $kgCO_2/m^2$/an en exploitation*

Nos priorités RSE, nos ambitions, nos objectifs

Bien-vivre

		2019	2021	2022	Objectif 2025
Bien-vivre	% d'actifs en développement labellisés WELL	100%	100%	100%	100%

Icône :
Paris QCA – 8ème

- → **Certifications** : HQE™, WELL™, LEED®, BBCA, BiodiverCity® et WiredScore
- → **Jardins** (1 700 m²), patio et rooftop
- → Plateaux de bureaux **modulables et baignés de lumière**
- → **Services premium** : espace bien-être, conciergerie, YouFirst Café, etc.

Nos priorités RSE, nos ambitions, nos objectifs

Biodiversité

		2019	2021	2022	Objectif 2025
Biodiversité	% d'actifs en développement labellisés BiodiverCity	100%	100%	100%	100%

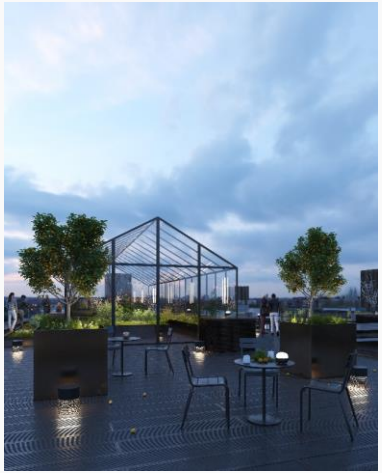

Boétie :
Paris QCA – 8ème

→ **1 040 m² d'espaces verts,** répartis sur un jardin, des terrasses et un rooftop

- *Espaces de travail lumineux, meeting hub, YouFirst Café, conciergerie, fitness*
- *Réutilisation de matériaux d'un autre chantier (faux plafond, luminaires)*
- *Immeuble vertueux en ligne avec les exigences environnementales : HQE™, WELL™, LEED®, BBCA et BiodiverCity®*

Nos priorités RSE, nos ambitions, nos objectifs

Certifications

		2019	2021	2022	Objectif 2025
Certifications	% d'actifs de bureaux certifiés HQE Exploitation /BREEAM In-Use	72%	82%	87%	100%

7 Madrid :

→ **HQE Excellent, WELL Gold, LEED Platinum, BBC Effinergie rénovation, BiodiverCity® et WiredScore**

- *Création d'une extension en structure bois*
- *175 m² de rooftop et création d'un jardin et de plusieurs patios*
- *Espaces de travail bénéficiant de lumière naturelle directe*

Collecte de données « en direct » : optimiser l'utilisation des équipements
(chauffage, ventilation, climatisation, éclairage)

Données collectées

92% de données réelles
Sur les espaces communs et privés

(Consommations d'énergie et émissions de CO_2 sur tous les immeubles en exploitation)

Installation de sondes de température

100%
des immeubles de bureau maintenant équipés

2 300 capteurs déjà mis en place au sein du portefeuille Résidentiel

Données « en direct »

Des plateformes numériques améliorées pour fournir de l'information « en direct » comme outil de **surveillance et de pilotage en temps réel des immeubles**

Un nouveau projet lancé pour aller plus vite, plus loin

Contribuant aux exigences gouvernementales en matière de sobriété énergétique

Plan de Gecina	Réalisations
Une équipe expérimentée en matière de sobriété énergétique	**Environ 50**[1] immeubles (bureau/ résidentiel) inclus dans le processus
Identification des leviers permettant **de suivre au quotidien** et **d'optimiser rapidement la consommation énergétique**	**100% de Contrats de performance énergétique** dans les immeubles résidentiels en chauffage collectif
Des discussions proactives avec les locataires Afin d'améliorer leur consommation énergétique	**Plan sobriété envoyé à tous les locataires** (Bureaux) en 2022 avec 15 actions clés immédiatement réalisables + **Déploiement** en 2023 (1 immeuble par semaine)

Consommation énergétique en baisse

-20%

T4-22 vs. T4-21
Sur les actifs étudiés*

(85 % du portefeuille de bureaux de Gecina et 64 % du portefeuille résidentiel)*

(1) 36 actifs font déjà partie de la task force de sobriété (22 actifs dans le bureau, 14 dans le résidentiel)

4 Performances financières en 2022

Nicolas Dutreuil,
Directeur général adjoint
en charge des Finances

Performance financière 2022

	déc-21	déc-22	Var (%)	perim. constant
Bureaux	490,4	498,5	+1,6%	+4,6%
Résidentiel traditionnel	105,4	106,8	+1,3%	+2,0%
Résidences étudiants	17,5	20,5	+17,7%	+14,2%
Loyers bruts	**613,3**	**625,9**	+2,0%	+4,4%
Résultat récurrent net part du Groupe [1]	392,0	409,9	+4,6%	
par action (en €)	5,32	5,56	+4,5%	
LTV (hors droits)	34,2%	35,7%	+145 pb	
LTV (droits inclus)	32,3%	33,7%	+136 pb	
ANR EPRA de reconstitution (NRV) par action	193,5	189,5	-2,1%	
ANR EPRA de continuation (NTA) par action	**176,3**	**172,2**	**-2,3%**	
ANR EPRA de liquidation (NDV) par action	**173,0**	**183,8**	**+6,3%**	
Dividende	**5,30**	**5,30**	**+0,0%**	

Rendement du dividende de **5,5 %[2]**

(1) Excédent brut d'exploitation déduction faite des frais financiers nets, des impôts récurrents, des intérêts minoritaires, y compris le résultat des sociétés mises en équivalence et après retraitement de certains éléments de nature exceptionnelle

(2) Au cours du 13/04/2023

Résultat récurrent net en 2022

Hausse de +4,5% (vs. 2021) malgré les cessions principalement réalisées en 2021

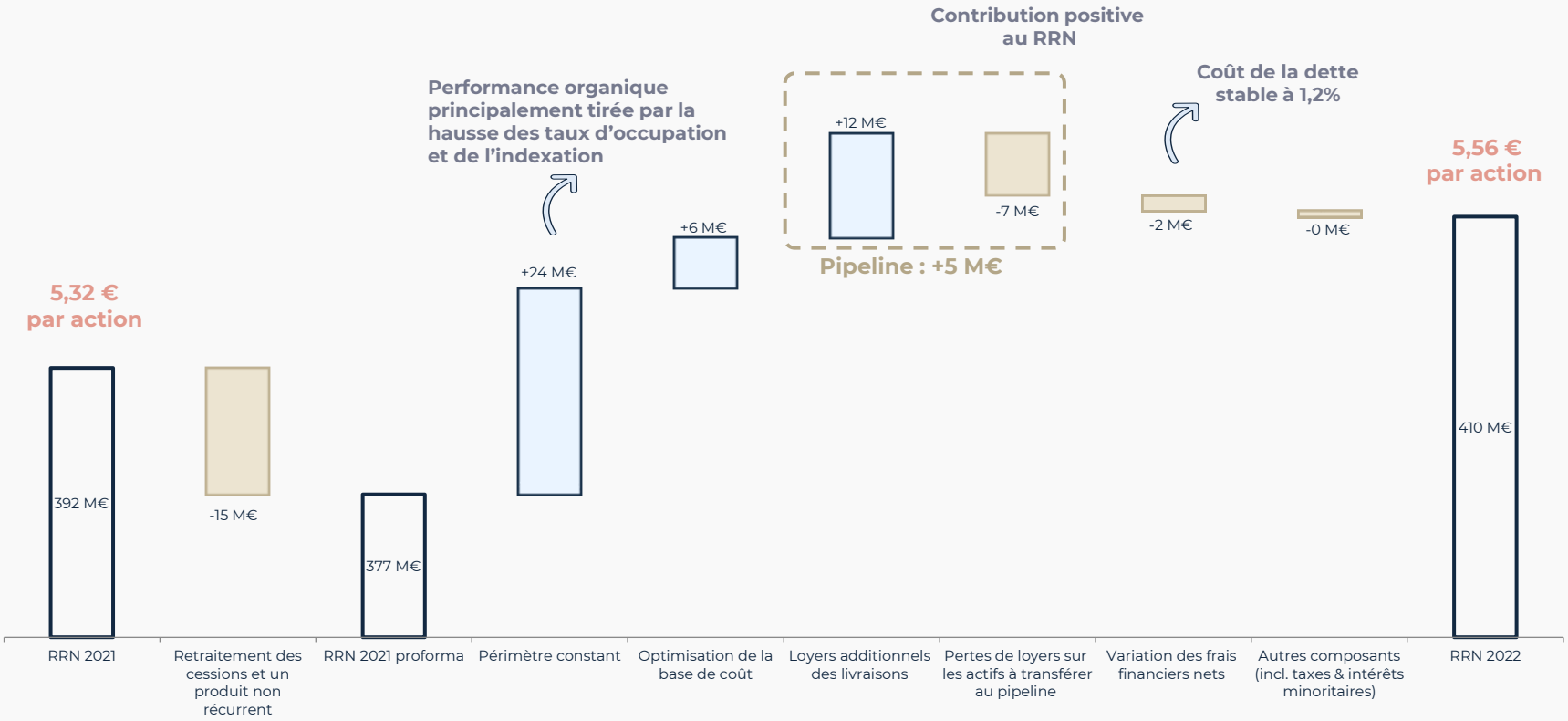

ANR soutenu par un effet loyer solide et la création de valeur du pipeline

ANR NDV en hausse de **+6,3%** sur un an
à **183,8 €** par action
(190,3 € par unité[1])

ANR NTA -2,3% sur un an
à **172,2 €** par action
(178,7 € par unité[1])

ANR NRV -2,1% sur un an
à **189,5 €** par action
(196,4 € par unité[1])

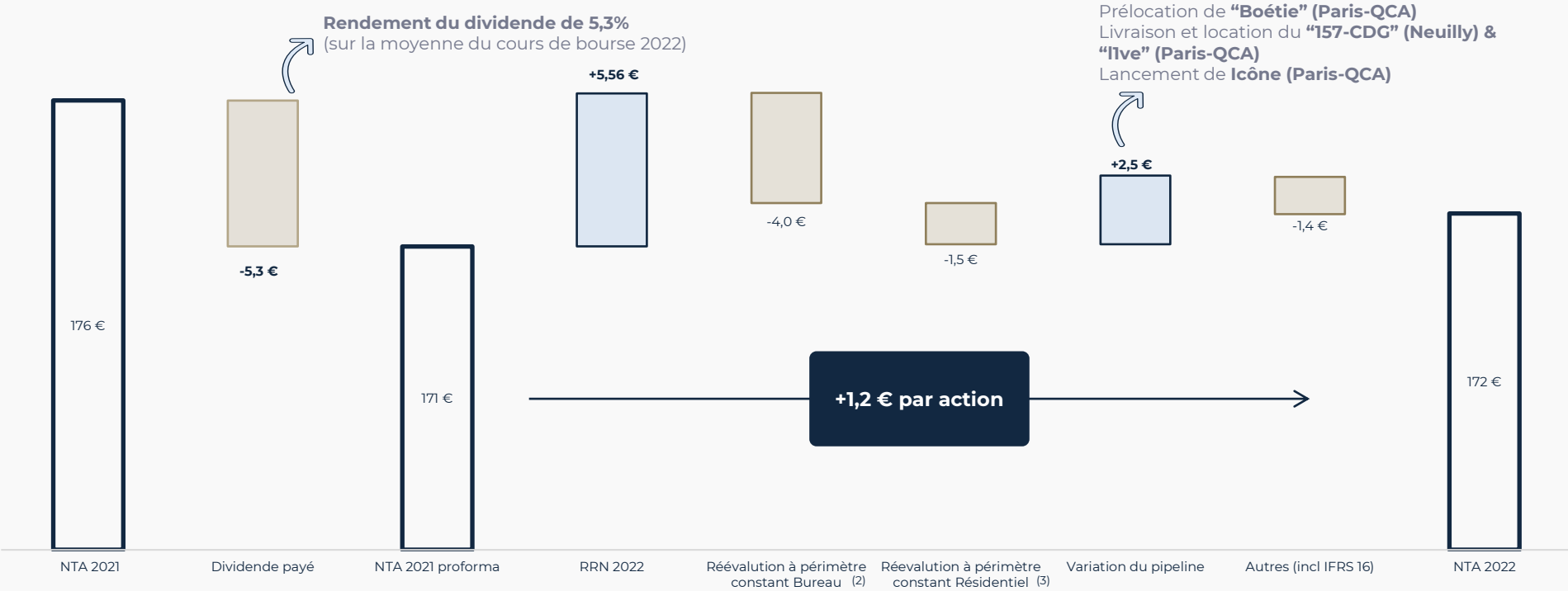

[1] valorisation par unité sur le portefeuille résidentiel, [2] Variation à périmètre constant sur le bureau : -1,6% sur 12 mois, [3] Variation à périmètre constant sur le résidentiel : -1,8% sur 12 mois

Une gestion proactive et robuste de la liquidité nous offrant de la visibilité

1 775 M€ de lignes de crédit non utilisées signées depuis le début 2022 avec une maturité moyenne de 7 ans

Position de liquidité à fin décembre
(fin décembre 2022)

La liquidité nette à long terme (Lignes de crédit non tirées nettes des financements à court terme) [1]	**3,1 Md€**
Cible de liquité nette à long terme au regard de notre politque de financement (minimum)	**c. 2 Md€**
Excès de liquidité	**>1 Md€**

Echéancier obligataire
(fin janvier 2023, en Md€)

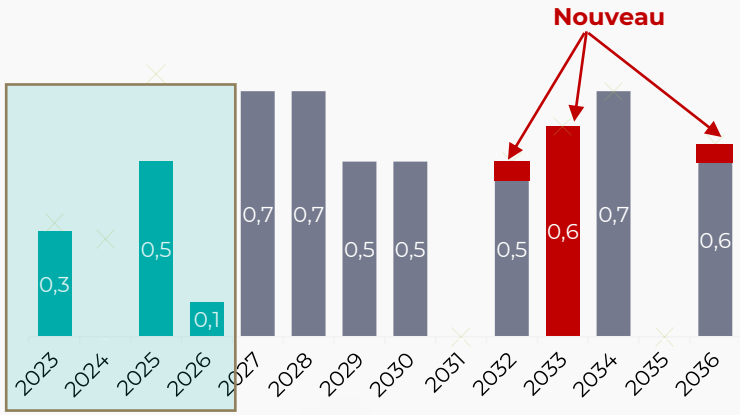

Excès de liquidité à long terme de Gecina pour faire face aux besoins de refinancement jusqu'en **2027**[2]

((1) Les lignes de crédit non tirées sont généralement renouvelées 12 à 18 mois avant leur échéance
(2) En supposant que le dette nette est stable

Gestion proactive et durable du bilan

qui renforce la capacité de Gecina à mettre en œuvre sa stratégie

A3 / A-

Moody's / S&P
Notation confirmée par Moody's le 01/07/2022

1,2%

Coût moyen de la dette total
(stable vs. 2021)

90%

Couverture du coût de la dette en 2023, 2024 et 2025

5,7 Md€ de Green Bonds

7,5 années

Maturité de la dette tirée

80%

en moyenne jusqu'en 2028

ICR 5,6x

LTV 33,7%

(droits inclus)

50%

Des obligations arrivent à échéance après 2030

Guidance 2023

Une performance 2023 portée par **l'indexation**, **les taux d'occupation**, **le potentiel de réversion** et **le pipeline**

RRN 2022

5,56 €/action

Pipeline
Contribution positive

+

Des leviers opérationnels bien orientés
Occupation
Indexation
Réversion

+

Frais financiers
Une forte couverture de la dette offrant de la visibilité

RRN Guidance 2023

5,80 € à 5,90 €
par action
[+4% à +6%]

5 Rapports des Commissaires aux comptes

Rapports des Commissaires aux comptes

Présentation à l'Assemblée Générale du 20 avril 2023

Préambule

Nous avons émis cette année, en tant que Commissaires aux comptes de GECINA, cinq rapports pour les besoins de cette Assemblée Générale.

Ces rapports couvrent les diligences sur :

- le contrôle des comptes annuels et consolidés ainsi que les vérifications spécifiques additionnelles prévues par la loi ;
- la distribution envisagée d'acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2022 ;
- les conventions réglementées
- l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

I. Rapport sur les comptes annuels et consolidés

	Rapport sur les comptes annuels ***Résolution °1*** *Pages 325 à 328 du Document d'enregistrement universel*	**Rapport sur les comptes consolidés** ***Résolution n°2*** *Pages 322 à 324 du Document d'enregistrement universel*
Opinion	• Certification sans réserve des comptes annuels de Gecina SA	• Certification sans réserve des comptes consolidés du Groupe GECINA
Points clés de l'audit	• Evaluation et correction de valeur des immobilisations corporelles • Evaluation des immobilisations financières	• L'évaluation des immeubles de placement et en restructuration

Vérifications et informations spécifiques	• Nous n'avons pas d'observation sur :
	  • le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
	  • les informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur
	  • les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote
	  • la présentation des comptes selon le format d'information électronique unique européen
	• Nous attestons de l'existence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises règlementairement
		• Nous n'avons pas d'observation sur :
		  • le rapport de gestion du groupe
		  • la présentation des comptes selon le format d'information électronique unique européen

II. Rapport spécial sur les conventions réglementées – (page 329 du Document d'enregistrement universel) Résolution n°6

Rappel de l'objectif de nos diligences

- Porter à la connaissance de l'Assemblée Générale les conventions réglementées dont nous avons eu connaissance ;
- Nos travaux n'ont pas pour objectif de nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

III. Rapport établi à l'occasion de la distribution envisagée d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice 2022

Rappel de l'objectif de nos diligences

- Appréciation du niveau du bénéfice distribuable au regard du montant des acomptes dont la distribution est envisagée.

Conclusion

- Nous certifions que le bénéfice distribuable ressortant du bilan au 31 décembre 2022 est au moins égal au montant des acomptes dont la distribution est envisagée.

IV. Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

Rappel de l'objectif de nos diligences

- Avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration

Conclusion

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

  - la sincérité des informations chiffrées tirées de ces situations financières intermédiaires et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration ;
  - la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée Générale mixte du 22 avril 2022 et des indications fournies aux actionnaires;
  - le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital et son montant définitif ;
  - la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.
  - la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

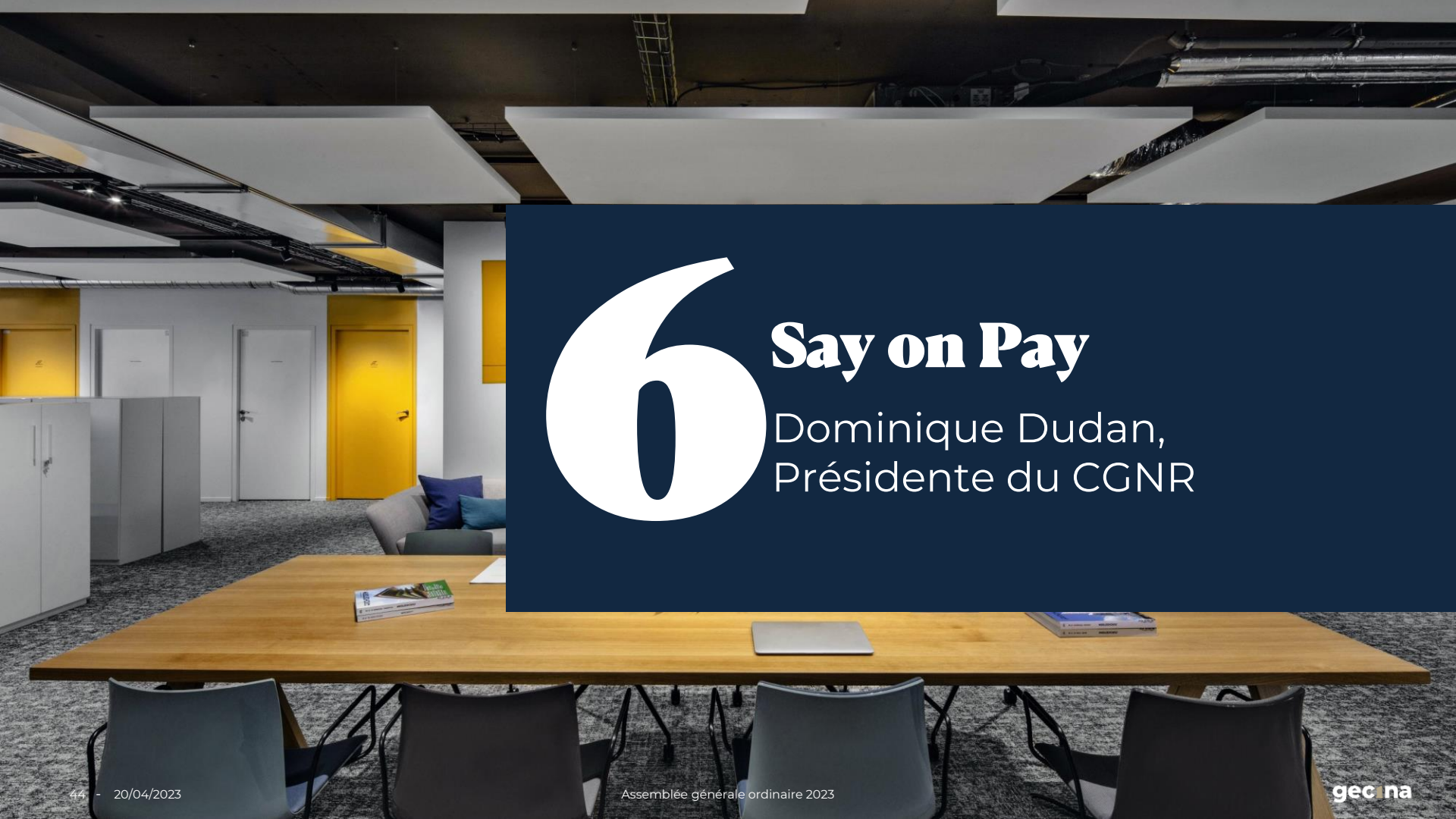

6 Say on Pay

Dominique Dudan, Présidente du CGNR

1. Rémunération globale 2022 des membres du Conseil d'administration de la société, comparée à 2021

2022

Rémunération versée au titre de **2022** aux membres du Conseil d'administration percevant une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur

602 165 €

2021

Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration percevant une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ou de censeur

660 285 €

Le détail des rémunérations, par membre du Conseil d'administration, figure dans le document d'enregistrement universel 2022 de Gecina, pages 194 et 195.

2. Rémunération totale 2022 de M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration

Rémunération fixe 2022	**300 000 €**

- **Pas de rémunération variable**
- **Pas de rémunération exceptionnelle**
- **Pas de rémunération en raison de son mandat d'administrateur**
- **Pas d'actions de performance**
- **Pas d'option de souscription d'actions**
- **Avantage en nature : voiture de fonction**
- **Pas d'indemnité de départ**
- **Pas d'indemnités de non-concurrence**
- **Pas de régime de retraite supplémentaire**

3. Rémunération totale 2022 de Mme Méka Brunel, Directrice générale jusqu'au 21 avril 2022

➥ Rémunération fixe 2022 (prorata temporis)

- Montant de la rémunération fixe : **201 190 €** (du 1er janvier au 21 avril 2022)

➥ Rémunération variable 2022 (du 1er janvier au 21 avril 2022)

- Montant de la rémunération variable : **201 190 €**

La rémunération variable cible 2022 était fixée à 100% de la part fixe de la rémunération 2022 avec toutefois une possibilité d'atteindre un maximum de 150% de la part fixe de la rémunération en cas de dépassement des critères de performance quantifiables ou qualitatifs cible.

Le Conseil d'administration du 15 février 2023, sur recommandation du CGNR[1] et après examen des critères de performance, a fixé la rémunération variable de Mme Méka Brunel, au titre de 2022 (du 1er janvier au 21 avril 2022), à 100% de sa rémunération fixe de base 2022 (prorata temporis).

Ces 100% se décomposent de la manière suivante :

- 60% correspondant à la réalisation des critères quantifiables :
  - 30% au titre de l'EBITDA[2] (120,3 M€ réalisés pour un objectif de 120,1 M€)
  - 30% au titre du RRN[3] – part du Groupe par action (1,360 € par action réalisé pour un objectif de 1,357 € par action)
- 40% correspondant à la réalisation du critère qualitatif.

[1] *Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations*
[2] *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*
[3] *Résultat Récurrent Net*

3. Rémunération totale 2022 de Mme Méka Brunel, Directrice générale jusqu'au 21 avril 2022

Actions de performance

- Aucune action de performance n'a été attribuée à Mme Méka Brunel au titre du plan d'attribution d'actions de performance 2022.

Rémunération exceptionnelle

- Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée à Mme Méka Brunel au cours de l'exercice 2022.

Autres éléments de rémunération :

- **Avantage en nature : voiture de fonction**
- **Pas de rémunération variable pluriannuelle**
- **Pas de rémunération en raison de son mandat d'administratrice**
- **Pas d'option de souscription d'actions**
- **Pas d'indemnités de non-concurrence**
- **Pas de régime de retraite supplémentaire**

4. Rémunération totale 2022 de M. Beñat Ortega, Directeur général depuis le 21 avril 2022

Rémunération fixe 2022 (prorata temporis)

- Montant de la rémunération fixe : **416 667 €** (du 21 avril au 31 décembre 2022)

Rémunération variable 2022 (du 21 avril au 31 décembre 2022)

- Montant de la rémunération variable : **541 667 €**

La rémunération variable cible 2022 était fixée à 100% de la part fixe de la rémunération 2022 avec toutefois une possibilité d'atteindre un maximum de 150% de la part fixe de la rémunération en cas de dépassement des critères de performance quantifiables ou qualitatifs cible.

Le Conseil d'administration du 15 février 2023, sur recommandation du CGNR[1] et après examen des critères de performance, a fixé la rémunération variable de M. Beñat Ortega, au titre de 2022 (depuis le 21 avril 2022), à 130% de sa rémunération fixe de base 2022 (prorata temporis).

Ces 130% se décomposent de la manière suivante :

- 70% correspondant à la réalisation des critères quantifiables :
  - 30% au titre de l'EBITDA[2] (496,5 M€ réalisés pour un objectif de 483,2 M€)
  - 20% au titre du RRN[3] – part du Groupe par action (5,56 € par action réalisé pour un objectif de 5,48 € par action)
  - 20% au titre de la performance de l'investissement en immobilier de Gecina (AVR[4]) par rapport à l'indice MSCI[5] (AVR réalisé +3,65% vs MSCI +3,57%)
- 60% correspondant à la réalisation des critères qualitatifs.

[1] Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations
[2] Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization
[3] Résultat Récurrent Net
[4] Asset Value Return
[5] Indice qui mesure la performance de l'investissement en immobilier en France

4. Rémunération totale 2022 de M. Beñat Ortega, Directeur général depuis le 21 avril 2022

Actions de performance

- Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Beñat Ortega au titre du plan d'attribution d'actions de performance 2022.

Allocation de prise de fonctions

- Dans le cadre de son recrutement en tant que Directeur général, M. Beñat Ortega s'est vu attribuer 5 000 actions gratuites après le vote favorable de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2022.
- Cette allocation avait notamment pour objet de permettre à Gecina, dans un contexte de forte concurrence pour attirer les talents, de recruter un dirigeant expérimenté et compétent.
- Le détail des conditions d'attribution de cette allocation de prise de fonctions figure dans le document d'enregistrement universel 2022 de Gecina, pages 202 et 203.

Rémunération exceptionnelle

- Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée à M. Beñat Ortega au cours de l'exercice 2022.

Autres éléments de rémunération :

- **Avantage en nature : voiture de fonction**
- **Assurance chômage mandataire social**
- **Assurance Directors & Officers**
- **Indemnité de départ en cas de départ contraint**
- **Pas de rémunération variable pluriannuelle**
- **Pas d'option de souscription d'actions**
- **Pas d'indemnités de non-concurrence**
- **Pas de régime de retraite supplémentaire**

5. Ratios d'équité

Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les rémunérations moyenne et médiane des salariés pour l'exercice 2022

Conformément aux 6° et 7° du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Président du Conseil d'administration

Rémunération 2022	300 000 €
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés*	**3**
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés*	**5**

Directrice générale / Directeur général**

Rémunération 2022	1 442 767 €
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés*	**17**
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés*	**26**

** Base équivalent temps plein des salariés de l'UES de Gecina présents toute l'année autres que les mandataires sociaux*
*** M. Beñat Ortega a été nommé Directeur général à effet du 21 avril 2022. Il succède à Mme Méka Brunel dont le mandat s'est achevé statutairement à l'issue de l'Assemblée générale 2022. La rémunération totale 2022 de 1 442 767 € correspond à la rémunération 2022 de Mme Méka Brunel (jusqu'au 21 avril 2022) et de M. Beñat Ortega (depuis le 21 avril 2022)*

6. Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023

Montant global annuel de la rémunération allouée aux administrateurs	**700 000 €**

➢ **Part fixe annuelle pour chaque Administrateur**	➢ **20 000 €**
➢ **Part fixe annuelle pour chaque membre de comité**	➢ **6 000 €**
➢ **Part fixe annuelle pour chaque Président de comité**	➢ **25 000 €**
➢ **Part variable par participation à une réunion du Conseil**	➢ **3 000 €**
➢ **Part variable par participation à une réunion d'un Comité**	➢ **2 000 €**

6. Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023

- ✓ Modalités relatives au paiement de la rémunération des administrateurs :
  - En cas de tenue exceptionnelle d'un Comité (i) pendant une interruption de séance d'un Conseil d'administration, (ii) ou immédiatement avant, (iii) ou immédiatement après, seule la réunion du Conseil d'administration donne lieu à la rémunération,
  - En cas de tenue de plusieurs réunions du Conseil d'administration le même jour, notamment le jour de l'Assemblée générale annuelle, les participations à ces réunions d'un administrateur ne comptent que pour une.

- ✓ Par ailleurs :
  - Les administrateurs liés au Groupe Ivanhoé Cambridge Inc. ne perçoivent pas de rémunération pour des raisons liées à la politique interne de leur groupe,
  - M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur,
  - M. Beñat Ortega, s'il venait à être nommé administrateur par l'Assemblée générale du 20 avril 2023, ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

7. Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (dirigeant mandataire social non exécutif) au titre de l'exercice 2023

↪ **La rémunération du Président du Conseil d'administration est composée :**

- d'une rémunération fixe et d'avantage en nature (voiture de fonction)

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération variable en numéraire ou de titres ou toute rémunération liée à la performance de la société et/ou du Groupe.

Il ne perçoit, par ailleurs, aucune rémunération liée à son mandat d'administrateur.

Sur avis du CGNR[1], le Conseil d'administration a décidé de maintenir inchangée la rémunération fixe annuelle brute du Président du Conseil d'administration pour 2023. Celle-ci est fixée à :

300 000 €

[1] *Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations*

8. Politique de rémunération du Directeur général (dirigeant mandataire social exécutif) au titre de l'exercice 2023

➥ La rémunération du Directeur général est composée :

- d'une rémunération fixe
- d'une rémunération variable annuelle
- d'attribution d'actions de performance
- d'avantages en nature (voiture de fonction)
- d'une assurance chômage mandataire social et d'une assurance *Directors & Officers*
- d'une indemnité de départ en cas de départ contraint

En outre, le Directeur général peut se voir attribuer, selon certaines circonstances et sur décision du Conseil d'administration, une rémunération exceptionnelle.

Le Directeur général ne bénéficie, par ailleurs, d'aucun régime de retraite supplémentaire, ni de clause de non-concurrence.

➥ La rémunération fixe annuelle

Cette rémunération ne doit en principe être revue qu'à intervalle de temps relativement long. Cependant, des circonstances exceptionnelles peuvent donner lieu à sa revue au cours de l'exercice à la suite de l'évolution du périmètre de responsabilité ou de changements significatifs survenus au sein de la société ou du marché.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du CGNR[1], a décidé de maintenir inchangée la rémunération fixe annuelle de M. Beñat Ortega à :

600 000 €

[1] *Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations*

8. Politique de rémunération du Directeur général (dirigeant mandataire social exécutif) au titre de l'exercice 2023

➥ La rémunération variable annuelle

La rémunération variable cible est fixée à 100 % de la part fixe de la rémunération, qui a été fixée à 600 000 euros, avec toutefois une possibilité d'atteindre un maximum de 150 % de la rémunération en cas de dépassement des critères de performance quantifiables ou qualitatifs cible. Les critères quantifiables représentent 60 % de la rémunération variable cible et les critères qualitatifs en représentent 40 %.

Critères de performance quantifiables : cible 60 %/maximum 90 %
L'atteinte des critères de performance quantifiables a été établie en fonction de la grille suivante :

EBITDA % réalisé/budget	Bonus	RRN – PdG par action % réalisé/budget	Bonus	*Asset Value Return* % création valeur immobilière	Bonus
> 102 Maximum	30 %	> 102 Maximum	30 %	> MSCI + 1 % Maximum	30 %
> 100 Cible	**20 %**	**> 100 Cible**	**20 %**	**> MSCI + 0 % Cible**	**20 %**
> 98	10 %	> 98	10 %	> MSCI – 0,5 %	10 %
> 96	5 %	> 96	5 %	> MSCI – 1 %	5 %
< 96	0 %	< 96	0 %	< MSCI – 1 %	0 %

(1) RRN – PdG = résultat récurrent net – part du Groupe par action.
(2) MSCI = Indice qui mesure la performance de l'investissement en immobilier en France.

EBITDA = Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

8. Politique de rémunération du Directeur général (dirigeant mandataire social exécutif) au titre de l'exercice 2023

➥ La rémunération variable annuelle

Critères de performance qualitatifs : cible 40 %/maximum 60 %
Il est à noter que de la même manière que pour les critères quantifiables, une clé de répartition a été établie pour les critères qualitatifs.
En cas de dépassement de l'objectif, ces critères qualitatifs peuvent atteindre 60% de la rémunération fixe.

Critères qualitatifs	Bonus cible (40%)	Bonus maximum (60%)
Identifier, manager, former et promouvoir les talents	12%	18%
Adaptation et réactivité de la conduite de la société à l'évolution de son environnement	14%	21%
Poursuite de la mise en œuvre de l'ambition CAN0P[1], net zéro carbone à 2030, de la société, par le biais, notamment : - De l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en exploitation par le déploiement d'un plan de sobriété ambitieux - D'une augmentation du taux de certification environnementale des immeubles du Groupe (HQE[2] ou Breeam in use[3]) - De l'accélération de la digitalisation des outils de performance environnementale	14%	21%

[1] CAN0P : plan de Gecina qui vise à décarboner massivement les émissions de CO_2 d'ici à 2030 sur le patrimoine en exploitation
[2] Haute Qualité Environnementale
[3] La certification BREEAM In-Use permet d'attester de la performance environnementale d'un bâtiment en exploitation

8. Politique de rémunération du Directeur général (dirigeant mandataire social exécutif) au titre de l'exercice 2023

➥ Attribution d'actions de performance – plan 2023

- Le Conseil d'administration du 15 février 2023 a prévu l'octroi à M. Beñat Ortega, dans le cadre du plan d'actions de performance 2023, d'un équivalent d'actions de performance égal à 110% de sa rémunération fixe annuelle, soit 660 000 € hors fiscalité.
- Le nombre d'actions de performance a été déterminé sur la base du calcul réalisé par un actuaire indépendant (cabinet AON), mandaté par la société, et validé par un actuaire indépendant mandaté par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations (cabinet Mercer), effectué à partir du cours de bourse du jour du Conseil d'administration ayant autorisé cette attribution. La juste valeur unitaire s'établissant ainsi à 39,90 € par action, le nombre d'actions octroyées à M. Beñat Ortega s'élève à 16 540 actions.
- La période d'acquisition est d'une durée de trois ans et la période de conservation d'une durée de deux ans.
- L'acquisition définitive des actions de performance est soumise au respect de la condition de présence et de l'atteinte de conditions de performance exigeantes, présentées de manière détaillée dans le document d'enregistrement universel 2022 de la société, à la page 191 et suivantes.

➥ Synthèse des conditions de performance du plan d'attribution d'actions de performance 2023

Sept conditions de performance « collectives » :

- Une condition de performance liée à la performance boursière de l'action **(40%)**
- Trois conditions internes liées à la performance opérationnelle et financière de l'entreprise par rapport à un panel d'entreprises **(30%)** :
  - Surperformance de la croissance des loyers à périmètre constant (10%)
  - Surperformance de la croissance de l'EPS EPRA[1] sur trois ans (10%)
  - Surperformance de croissance de l'ANR NTA EPRA[2] par action dividendes rattachés (10%)
- Trois conditions internes liées à la performance extra-financière de l'entreprise **(30%)**
  - Réduction de la consommation énergétique (10%)
  - GRESB[3] (10%)
  - Taux de formation professionnelle des collaborateurs (10%)

[1] EPS EPRA : Earnings per Share = résultat net récurrent par action tel que défini par l'EPRA (European Public Real Estate Association)
[2] ANR NTA EPRA = Actif Net Réévalué en valeur nette de réévaluation tel que défini par l'EPRA (European Public Real Estate Association)
[3] Global Real Estate Sustainability Benchmark

8. Politique de rémunération du Directeur général (dirigeant mandataire social exécutif) au titre de l'exercice 2023

➥ Rémunération exceptionnelle

- Le Directeur général pourra bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances exceptionnelles qui devront être précisément communiquées et justifiées.

- Cette rémunération, décidée par le Conseil d'administration sur recommandation du CGNR[1], nécessitera l'approbation de l'Assemblée générale pour son versement. En outre, elle devra se situer en-deçà d'un plafond maximum de 100% du salaire de base annuel.

➥ Avantages en nature

Le Directeur général bénéficie d'une voiture de fonction conformément à la pratique de la société ainsi que du bénéfice du régime de mutuelle et de prévoyance mis en place par la société.

[1] *Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations*

➥ Assurance chômage mandataire social

Le Directeur général bénéficie d'une assurance perte d'emploi souscrite à son profit par la société.

➥ Assurance *Directors & Officers*

Le Directeur général bénéficie de l'assurance Directors & Officers du Groupe.

➥ Indemnité de départ en cas de cessation des fonctions

Le Directeur général bénéficie d'une indemnité en cas de départ contraint dont les conditions sont détaillées dans le document d'enregistrement universel 2022, pages 193 et 194.

7 Présentation des résolutions

Assemblée générale ordinaire 2023

Présentation des résolutions

➥ Résolutions 1 à 3 : Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022 ; virement à un compte de réserve

- Il vous est demandé d'approuver les comptes sociaux et consolidés de Gecina pour l'exercice 2022 et de virer l'écart de réévaluation des actifs cédés au cours de l'exercice et du supplément d'amortissement résultant de cette réévaluation, à un compte de réserve spécifique

➥ Résolution 4 : Affectation du résultat 2022, distribution du dividende

- Il est soumis à votre vote la distribution d'un dividende de 5,30 € par action
- Un acompte sur le dividende de 2,65 € par action a été versé le 8 mars 2023. Le solde, soit 2,65 € par action, sera versé le 5 juillet 2023

➥ Résolution 5 : Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2023 – délégation de pouvoirs au Conseil d'administration

- Il vous est proposé, pour le cas où le Conseil d'administration déciderait de la distribution d'acompte(s) sur dividende au titre de l'exercice 2023, de déléguer au Conseil la possibilité d'accorder pour chacun de ces acomptes, une option entre le paiement, au choix de l'actionnaire, soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la société

➥ Résolution 6 : Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

- Il vous est demandé de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
- Seules les conventions nouvelles doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. Pour 2022, aucune nouvelle convention n'a été soumise au Conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire 2023

Présentation des résolutions

➥ Résolution 7 : Approbation de la rémunération globale 2022 des mandataires sociaux de la société

- Il vous est demandé d'approuver les éléments de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2022
- Si l'Assemblée générale n'approuvait pas cette résolution, le Conseil d'administration devra soumettre une politique de rémunération révisée à l'approbation de la prochaine Assemblée générale de la société

➥ Résolutions 8, 9 et 10 : Approbation des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022

- À M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration
- À Mme Méka Brunel, Directrice générale jusqu'au 21 avril 2022
- À M. Beñat Ortega, Directeur général depuis le 21 avril 2022

➥ Résolutions 11, 12 et 13 : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

- Il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux, sur la base du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, intégré au document d'enregistrement universel 2022 de Gecina
- Trois résolutions vous sont présentées, respectivement pour les membres du Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général

La présentation de l'ensemble de ces éléments figure dans les documents préparatoires à l'Assemblée générale, disponibles sur le site Internet de la société et vous ont été présentés par Mme Dominique Dudan

Assemblée générale ordinaire 2023

Présentation des résolutions

➥ Résolution 14 : Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Dominique Dudan

- Il vous est demandé de procéder au renouvellement du mandat d'administratrice, arrivant à échéance, de Mme Dominique Dudan, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026
- Mme Dominique Dudan continuerait de faire bénéficier le Conseil d'administration de son expérience professionnelle
- Le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations et le Conseil d'administration ont noté que Mme Dominique Dudan continuerait de pleinement satisfaire aux critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF auquel la société se réfère

➥ Mme Dominique Dudan

- 68 ans, nationalité française
- Administratrice indépendante
- Nombre d'actions détenues : 643
- Présidente du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations et membre du Comité Conformité et Ethique
- Première nomination : AG 24 avril 2015

Assemblée générale ordinaire 2023

Présentation des résolutions

➥ Résolution 15 : Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Predica

- Il vous est demandé de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur, arrivant à échéance, de la société Predica, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026
- La société Predica est représentée au Conseil d'administration par M. Matthieu Lance
- M. Matthieu Lance continuerait de faire bénéficier le Conseil d'administration de son expérience professionnelle

➥ M. Matthieu Lance

- 54 ans, nationalité française
- Représentant permanent de la société Predica, administrateur
- Nombre d'actions détenues par Predica : 9 750 092
- Membre du Comité stratégique et d'investissement et membre du Comité d'audit et des risques
- Première nomination de Predica : AG 20 décembre 2002

Assemblée générale ordinaire 2023

Présentation des résolutions

➥ Résolution 16 : Nomination d'un administrateur

- Il vous est proposé de nommer, en qualité d'administrateur, M. Beñat Ortega, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026
- M. Beñat Ortega qui a au cours de ses premiers mois de prise de fonction de Directeur général, confirmé les qualités attendues, fera bénéficier le Conseil d'administration de sa riche expérience immobilière, opérationnelle, internationale et de management
- M. Beñat Ortega, s'il venait à être nommé administrateur, ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

➥ M. Beñat Ortega

- 42 ans, nationalité française
- Directeur général de la société depuis le 21 avril 2022

Assemblée générale ordinaire 2023

Présentation des résolutions

➥ Résolution 17 : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

- Il vous est proposé de renouveler, pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter des actions de la société
- Cette autorisation porte sur 10% du capital social et le prix maximum de rachat serait de 170 € par action

➥ Résolution 18 : Pouvoir pour les formalités

8 Questions et réponses

9 Vote des résolutions

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l’exercice 2022

Bénéfice net de

288 893 656,14 €

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l’exercice 2022

Bénéfice net part du Groupe de

169 583 milliers d’euros

Troisième résolution

Virement à un compte de réserve

Virement à un poste de réserve spécifique d'un montant de

57 797,26 €

Quatrième résolution

Affectation du résultat 2022, distribution du dividende

- Bénéfice distribuable de l'exercice : **288 893 656,14 €**
- Prélèvement sur les réserves distribuables : **117 209 261,46 €**
- Distribution d'un dividende par action : **5,30 €**
- Acompte sur dividende de **2,65 €** par action versé le **8 mars 2023**
- Versement du solde du dividende, soit **2,65 €** par action, le **5 juillet 2023**

Cinquième résolution

Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2023

- **Prix d'émission des actions distribuées en paiement d'acomptes** : il devra être fixé au minimum à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse ayant précédé le jour de la décision de distribution de l'acompte sur dividende par le Conseil d'administration diminuée du montant net de l'acompte sur dividende
- **Pouvoirs au Conseil d'administration** à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente résolution

Sixième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- **Aucune convention, ni aucun engagement soumis aux dispositions sur les conventions réglementées, n'a été conclu au cours de l'exercice 2022**

Septième résolution

Approbation de la rémunération globale 2022 des mandataires sociaux

- **Ces éléments de rémunération vous ont été présentés et figurent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 ainsi que dans la brochure de convocation**

Huitième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration

- **Ces éléments de rémunération vous ont été présentés et figurent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 ainsi que dans la brochure de convocation**

Neuvième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 (du 1er janvier au 21 avril 2022) à Mme Méka Brunel, Directrice générale jusqu'au 21 avril 2022

- **Ces éléments de rémunération vous ont été présentés et figurent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 ainsi que dans la brochure de convocation**

Dixième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 (à compter du 21 avril 2022) à M. Beñat Ortega, Directeur général depuis le 21 avril 2022

- **Ces éléments de rémunération vous ont été présentés et figurent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 ainsi que dans la brochure de convocation**

Onzième résolution

Approbation de la politique de rémunération 2023 applicable aux membres du Conseil d'administration

- **Les éléments de cette politique de rémunération vous ont été présentés et figurent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 ainsi que dans la brochure de convocation**

Douzième résolution

Approbation de la politique de rémunération 2023 du Président du Conseil d'administration

- **Les éléments de cette politique de rémunération vous ont été présentés et figurent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 ainsi que dans la brochure de convocation**

Treizième résolution

Approbation de la politique de rémunération 2023 du Directeur général

- **Les éléments de cette politique de rémunération vous ont été présentés et figurent au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022 ainsi que dans la brochure de convocation**

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat de Mme Dominique Dudan

- **Renouvellement du mandat d'administratrice pour une durée de quatre années**
- **Fin de mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026**

Quinzième résolution

Renouvellement du mandat de Predica (représentée par M. Matthieu Lance)

- **Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de quatre années**
- **Fin de mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026**

Seizième résolution

Nomination d’un administrateur

- **M. Beñat Ortega**
- **Nomination en qualité d’administrateur pour une durée de quatre années**
- **Fin de mandat : à l’issue de l’Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice 2026**

Dix-septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

- Prix d'achat maximum : **170 €** par action
- Nombre total maximum d'actions : **10%** du capital social
- Durée de la validité de la délégation : **18 mois**

Dix-huitième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Assemblée générale ordinaire 2023

20 avril 2023

gecina